

2. Décision concernant le Citoyen Professeur
Streu.

Par arrêté du Conseil exécutif de la République
Helvétique du 6^e Janvier 1801.

« Le Citoyen Streu est nommé Professeur
de Physique de l'Académie de Lausanne »

« Il donnera des leçons publiques sur la
« Physique, trois heures par semaine, et trois
« autres heures sur la Chimie et l'histoire
« naturelle ». Il donnera en outre un jour dans
« la semaine, une répétition pour les étudiants
« qui fréquentent ses leçons »

ND: Cet arrêté n'indique pas la durée
annuelle de chaque de ces leçons.

Séance du Petit Conseil du 20^e Mai 1803

Par un arrêté de cette date qui établit un
Conseil des mines et salines de Neuchâtel, le Citoyen
Streu est nommé Membre de ce Conseil.

« Du 21^e Mai 1803. On renvoie aux
Départemens des finances, une lettre du Citoyen
Professeur Streu, par laquelle il demande
1^o d'être déchargé de l'enseignement de la
Physique 2^o de n'enseigner la Chimie
que pendant trois mois de l'année »

ND: On se trouve par le rapport sur
cette dernière demande.

Urs

Un Règlement du 15^e Juillet 1803 sur
(l'organisation des mines et salines rappelle)
l'arrêté du 20^e Mai, et dit que le Professeur
de Chimie de l'Académie de Lausanne, est
membre de la Direction des Mines & Salines
avec le titre d'Inspecteur des Mines & Salines

Il porte au chapitre des fonctions de
l'Inspecteur

Article 3. Il fait tous les trois mois
au moins par ses agents, en prenant les lieux
qui seront jugés les plus convenables pour cela

Article 4. Le traitement de l'Inspecteur
dont les fonctions sont présentement réunies
à celles du Professeur de Chimie est fixé
à 2400 francs par an. Il retient en outre de

Ce Règlement ne contient rien sur le
salaire de Chimie des Professeurs

Un arrêté du 12^e Juin 1803, charge le Citoyen
Professeur Struve, de donner pour ses heures de
cours de Chimie expérimentale; mais ne
présente rien d'ailleurs sur le cours de Chimie

M. en notifiant ce arrêté au Citoyen Struve
on lui marque que le Petit Conseil adhère à
proposition pour le cours de trois mois, et le
nombre de trois heures par semaine

Du 10^e Juin 1805. On crée en outre
au Citoyen Professeur Struve (par l'Académie,
qui com

2 que comme le ouvrage entrepris aux mines sont
très importants & que le Petit Conseil estime sa
présence nécessaire à ce travail, il l'autorise à aller
à deux mois; son voeu de Chimie cette année,
& que même si les salines devaient souffrir de
son absence, il peut suspendre son voeu de Chimie
pendant toute l'année.

N^o. de l'Exposé qui précède la démission portée
par la lettre du citoyen Professeur Sturmer tend
à ce qu'on l'autorise à ne donner cette année qu'un
voeu de Chimie de deux mois au lieu de trois.

18^e Janvier 1812. Instructions pour
l'Inspecteur général des mines et salines

N^o. Ces instructions seront prescrites en plan
à ce fonctionnaire, de faire un séjour de trois mois
au moins par an aux salines.

L'article 3. porte. « Il se transporte
au moins deux fois par an pour visiter les travaux
des mines et salines. Il se transportera d'ailleurs
à toutes les fois qu'il en sera requis par la Direction,
mais dans ce dernier cas aux frais de la Direction,
lors qu'il s'y rend, il présidera le Comité.

De 7^e 9^e 1812. Le Petit Conseil
considérant que par l'établissement de la Classe
de Directeurs des mines & sels, les fonctions
de

Le Directeur des Mines et Salines, Seron
Diminuer, décide de retrancher une somme
L. 600. par an sur le traitement de ce Directeur
autote que le traitement qui est de L. 180
sera réduit à L. 1200.

Notice

de Décision universelle
de
Citoyen Professeur

Struve

à remettre au Citoyen
Secrétaire Vully amor
pour l'usage du Conseil
Académique.

à l'Orateur

Scène de
globe 18

Professeur Struve

à l'Orateur
globe 18